

Annonces légales et judiciaires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la procédure de Modification du Plan Local d'Urbanisme de CHATILLON-SAINT-JEAN

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de CHATILLON-SAINT-JEAN. La modification a pour objets de :

- délimiter un sous-secteur de la zone N afin de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur une ancienne carrière ;
- délimiter un sous-secteur de la zone N afin de permettre le projet de restructuration-agrandissement du bâtiment du stade de rugby ;
- supprimer des emplacements réservés ;
- augmenter de 200 à 250 m² la limite maximale après travaux en cas d'extension des habitations existantes en zone A et N et de toiletter différents points du règlement écrit.

L'enquête est ouverte pour une durée de 15 jours, du 15/05/2025 au 02/06/2025 inclus.

André ROCHE a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire et M. Yves DEBOUVERIE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête en mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://chatillonsaintjean.fr>

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soient consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- soient adressées par courrier postal au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : Mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN - 120 A Rue d'Octavéon - 26750 CHATILLON-SAINT-JEAN),
- soient adressées par courrier électronique au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie@chatillonsaintjean.fr

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique seront consultables en ligne à l'adresse suivante <https://chatillonsaintjean.fr>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie de CHATILLON-SAINT-JEAN, les :

- 15/05/2025 de 9h à 12h
 - 24/05/2025 de 9h à 12h
 - 02/06/2025 de 10h à 12h
- Il est précisé que la modification du PLU de CHATILLON-SAINT-JEAN n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 20/03/2025, suite à l'avis conforme rendu par l'autorité environnementale après examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables en mairie, sur le site internet de la Mairie à l'adresse <https://chatillonsaintjean.fr> et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le dossier pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification du PLU de CHATILLON-SAINT-JEAN.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire. La personne responsable du Projet est Monsieur le Maire.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 23/02644 - N° Portalis
DBXS-W-B7H-H344

Le Tribunal judiciaire de VALENCE statuant en matière civile par jugement du 07 mai 2025 a homologué le plan de redressement par continuation de :

Nom et raison sociale :
S.E.L.A.R.L. THIERRY BAUBET ET ASSOCIES GEOMETRES EXPERTS
Rue de Dion Bouton
26200 MONTEILIMAR

N° RCS ROMANS : 335 322 327
Activité : Géomètre-experts

et a désigné :

Commissaire à l'exécution du plan :
SELARL SBCMJ
Me Bruno CAMBON
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Le Greffier

Aux termes d'un ASSP en date du 11/04/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI MIELE IMMOBILIER

Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, notamment le bâtiment situé rue du Vercors, 26300 Chatuzange le Goubet, cadastré section ZA 759, lieu-dit Village Santé 2, d'une surface de 146,23m², d'un jardin extérieur privatif et clôturé de 42,17 m² et de 4 places de stationnement et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 1 rue Elie Chabert, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET.
Capital : 1 000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ROMANS.

Co-gérance : Monsieur MIELE Erick, demeurant 1 rue Elie Chabert, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET et Madame MIELE Estelle, demeurant 1 Rue Elie Chabert, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET.

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des Associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social.

Les dispositions des articles 1861 à 1864 du code civil s'appliquent.

Conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du code civil, le conjoint de tout Associé qui revendique la qualité d'Associé sera soumis à l'agrément des Associés dans les conditions prévues à l'article 11 des présents Statuts pour les cessions à des personnes étrangères à la Société, l'Associé époux de ce conjoint étant exclu du vote et ses parts n'étant pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Miele Erick

« LORIFRUIT »

SOCIETE COOPERATIVE
AGRICOLE FRUITIERE
DE LORIOI
société à capital variable
RCS de Romans n°301 169 736
agrée N°682
Siège Social : Lorioi-Sur- Drôme (26270)
210 Impasse Louis Fereyre
Quartier les Hauches

Convocation Assemblée

Les associés sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, le Mercredi 4 juin 2025 au siège social à 18 h, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2024
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Nomination et Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs
- Approbation du programme opérationnel
- Approbation de l'enveloppe globale pour les indemnités compensatrices de temps passé des administrateurs
- Approbation du budget nécessaire aux formations des administrateurs
- Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice
- Pouvoirs pour les formalités.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15^{ème} jour précédant l'Assemblée Générale, des documents prévus par l'article 35§5 des statuts.

La Présidente,
Katia Sabatier Jeune



Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre

2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2025, soit 0,193 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 25/01081 - N° Portalis
DBXS-W-B7J-IQE6

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 07 mai 2025 a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire restreinte au patrimoine professionnel en application de l'article L.681-2 II du code de commerce de :

Nom et raison sociale :
Monsieur Mickaël GIROUD
6 Lotissement Les Balcons du Ladrin
26210 EPINOUEZE

N° SIREN : 884 702 432
Activité : Agriculteur -
Entrepreneur individuel

Liquidateur :
SELARL SBCMJ en la personne de
Me Bruno CAMBON, demeurant
19 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 25/01080 - N° Portalis
DBXS-W-B7J-IQE5

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 07 mai 2025 a ouvert en application des dispositions de l'article L681-2 III du code de commerce la liquidation judiciaire simplifiée concernant le patrimoine personnel et professionnel de :

Nom et raison sociale :
Madame Emilia ALLART
58 place Jacquemart
26100 ROMANS-SUR-ISERE

N° SIREN : 839 894185
Activité : Infirmière libérale -
Entrepreneur individuel

Liquidateur :
Maître Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 25/01082 - N° Portalis
DBXS-W-B7J-IQE7

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile, par jugement du 07 mai 2025 a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale :
S.C.I. PAO
2 rue du Ventoux
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE

Activité : Gestion immobilière
N° RCS ROMANS 821 633 179

Liquidateur :
Me Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

MALINA CO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
38 rue des Vieux Moulins Prolongée
88200 REMIREMONT
925 210 924 RCS EPINAL

Aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Malina Co a décidé de transférer le siège social du 38 rue des Vieux Moulins Prolongée, 88200 REMIREMONT au 111 Rue Marie Noël 26500 BOURG LES VALENCE à compter du 28 avril 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de EPINAL sous le numéro 925 210 924 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de ROMANS-SUR-ISERE.

Gérance : Monsieur Arthur TISSERAND, demeurant 111, rue Marie Noël 26500 BOURG-LES-VALENCE. Monsieur François TISSERAND, demeurant 14, rue de la Roche du Loup 88200 ST NABORD.

Pour avis
La Gérance



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AA 26 16 0153 01 FB : superficie totale : 13 ha 21 a 71 ca dont 1 ha 53 a 79 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ROMANS-SUR-ISERE (13 ha 21 a 71 ca) - 'CHARBESSE' : AD-89AK-143-144-145 - 'LA GOUBETTE NORD' : ZI-57 - 'ROSEY OUEST' : ZI-45-54 - 'LES BALMES EST' : ZM-5-6. Zonage : N, A. Occupation : Libre

AA 26 14 0132 01 FB : superficie totale : 55 a 41 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ROMANS-SUR-ISERE (55 a 41 ca) - 'LA GOUBETTE SUD' : ZH-120-123. Zonage : A. Occupation : Libre

AP 26 14 0130 01 FB : superficie totale : 1 ha 95 a 47 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ROMANS-SUR-ISERE (1 ha 95 a 47 ca) - 'LA GOUBETTE NORD' : ZI-124. Zonage : A. Occupation : Libre

AA 26 13 0111 01 FB : superficie totale : 9 ha 47 a 16 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ROMANS-SUR-ISERE (9 ha 47 a 16 ca) - 'LA GOUBETTE SUD' : ZH-90-93-109-111-118. Zonage : A. Occupation : Libre

AP 26 25 0073 01 JMC : superficie totale : 68 a 14 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : MALISSARD (68 a 14 ca) - 'VALENSAYE' : AK-265. Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 30/05/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr.



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Cédric BUCHEL, Notaire à LE TEIL (Ardèche) - 13, Rue de la Paix, le 5 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Louis Robert VOSSIER et Monsieur Nicolas Pierre Dominique CHESSEBOEUF, demeurant à MONTEILIMAR (26200) 7 avenue d'Aygu.

Monsieur VOSSIER est né à MONTEILIMAR (26200) le 13 septembre 1948, Monsieur CHESSEBOEUF est né à FONTENAY-LE-COMTE (85200) le 5 juillet 1986.

Mariés à la mairie de MONTEILIMAR (26200) le 22 mars 2024 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Astrid CHALENDARD-METIFIOT le 15/04/2025, les époux Jean Pierre CHAUVAIN et Christiane CHAVAT, nés le mari à LA VOUTLE SUR RHONE (07800) le 12/08/1948 et l'épouse à LORIOI SUR DROME (26270) le 19/04/1947, demeurant ensemble à LORIOI-SUR-DROME (26) 129 B Impasse Buffon, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,

Ont aménagé leur régime matrimonial par apport à la communauté d'un bien immobilier appartenant en propre à Mme Christiane CHAUVAIN.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil et à l'article 1300-1 du NCPC, les oppositions des créanciers à la modification seront reçues dans les trois mois de la présente publication par Maître Astrid CHALENDARD-METIFIOT, notaire à LORIOI SUR DROME (26), 22 avenue du Général de Gaulle

Pour avis
Me CHALENDARD-METIFIOT

NOS SERVICES
Attestation de parution
immédiate
Relecture
avant parution
Envoi des justificatifs
Logo et entête gratuits
Devis gratuit

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

Journal **habilité** à publier
les **annonces légales**
sur toute la **Drôme**

Edition PRINT

Parution le jeudi Bouclage mardi 17 h

Edition SPEL

www.agriculture-dromoise.fr

Mise en ligne immédiate

une adresse mail à votre service :

legales@agriculture-dromoise.fr